

101^e session (juin 2012) de la Conférence internationale du Travail

Ordre du jour

Questions inscrites d'office

- I. Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général
- II. Programme et budget et autres questions
- III. Informations et rapports sur l'application des conventions et des recommandations

Questions inscrites à l'ordre du jour par le Conseil d'administration ou par la Conférence

- IV. Elaboration d'une recommandation autonome sur le socle de protection sociale (*action normative, simple discussion*)
- V. La crise de l'emploi des jeunes (*discussion générale*)
- VI. Discussion récurrente sur l'objectif stratégique des principes et droits fondamentaux au travail, dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008, et du suivi (révisé, juin 2010) de la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, 1998¹

¹ La Commission pour la discussion récurrente sera saisie d'un rapport sur les quatre catégories de principes et droits fondamentaux qui, conformément à la décision prise par la Conférence à sa 99^e session (2010), constitue à la fois un rapport sur la question récurrente dans le cadre du suivi de la Déclaration de 2008 et un rapport global dans le cadre du suivi révisé de la Déclaration de 1998.